

STRASBOURG ÉVÉNEMENTS
présente

Les Grands Concours Internationaux

du 13 au 15 mars 2010

Parc des Expositions STRASBOURG



En partenariat avec :

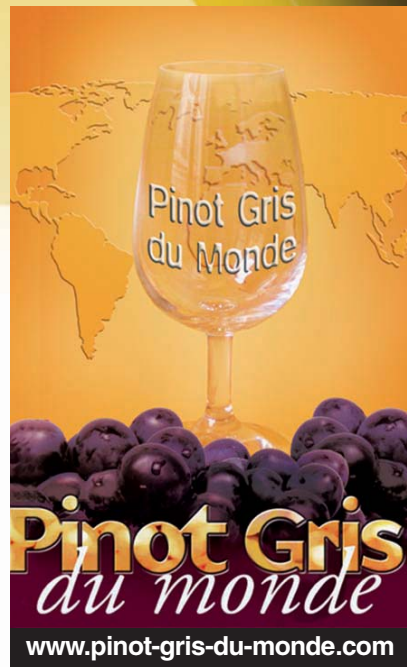
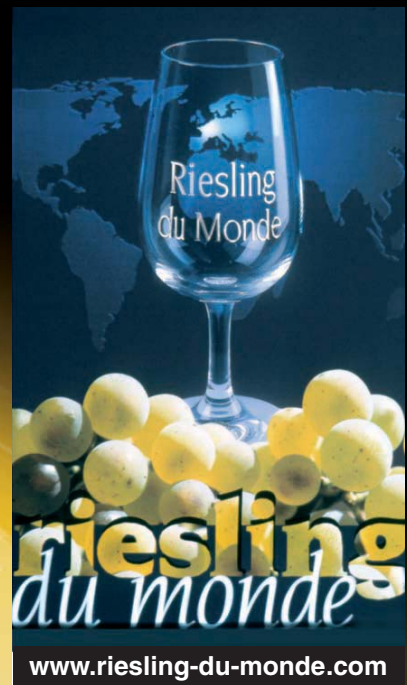
avenuedelapub



égast 2010



Une manifestation
STRASBOURG ÉVÉNEMENTS
www.strasbourg-events.com



LES GRANDS CONCOURS du monde
du 13 au 15 mars 2010 au Parc de Expositions de Strasbourg

Madame, Monsieur,

STRASBOURG EVENEMENTS, Société organisatrice de congrès, foires et salons, a le plaisir de vous inviter à participer aux concours **Riesling du Monde** (13^e édition) - **Pinot Gris du Monde** (5^e édition) - **Gewurztraminer du Monde** (3^e édition), qui se tiendront du 13 au 15 mars 2010, au Parc des Expositions de Strasbourg.

Les Grands Concours du monde ont pour ambition de contribuer à la promotion des cépages à travers le monde, de donner aux producteurs l'opportunité de présenter leurs meilleurs vins... et offrir aux consommateurs une crédibilité inattaquable des résultats avec l'assurance de la compétence des dégustateurs professionnels internationaux (œnologues, sommeliers, personnalités du monde vinicole, cavistes, négociants, journalistes spécialisés, ...).

STRASBOURG EVENEMENTS, soucieux de faire figurer les grands concours dans l'élite des concours internationaux, a décidé de faire appel aux patronages des instances internationales du monde du vin. C'est pourquoi les éditions 2010 des grands concours sont placées sous le contrôle de l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin), de l'Union Internationale des Œnologues et de VINO FED, dans le cadre d'une **procédure de demande de patronage auprès de l'OIV et de l'Union Internationale des Œnologues et d'adhésion à VINO FED**.

Nous sommes également très honorés d'avoir le **partenariat de l'UDSF (Union de la Sommelierie Française)** qui sera présente à nos côtés pour ces événements prestigieux.

Obtenir un Trophée d'Excellence, une Médaille d'Or ou d'Argent à Riesling du Monde - Pinot Gris du Monde - Gewurztraminer du Monde sera pour les médaillés l'assurance d'une **reconnaissance mondiale** et la possibilité de promouvoir leurs vins à l'échelle internationale.

Les résultats sont adressés par communiqués à la presse internationale et pourront être consultés sur les sites **www.riesling-du-monde.com** ▪ **www.pinot-gris-du-monde.com** ▪ **www.gewurztraminer-du-monde.com**

Nous restons à votre entière disposition pour toute question et vous remercions vivement de la confiance que vous nous accordez.

Bien cordialement,



Claude FEURER
Directeur Général

Votre contact : Christine COLLINS
Chef de projets
e-mail : ccollins@strasbourg-events.com

PS. - En parallèle des concours, le Salon EGAST (Salon Professionnel de l'Équipement, de la Gastronomie, de l'Agroalimentaire, des Services et du Tourisme – 300 exposants – 25.000 visiteurs) accueillera la filière vinicole ainsi que les Meilleurs Sommeliers du Monde !



égast 2010

www.egast.fr (du 14 au 17 mars 2010 au Parc des Expositions).



Parc Expo - 7, Place du Wacken - BP 256 R/7 - FR 67007 Strasbourg Cedex
Tel : 00 33 (0)3 88 37 21 46 • Fax : 00 33 (0)3 88 37 37 95

Une manifestation
STRASBOURG evenements
www.strasbourg-events.com

FICHE D'INSCRIPTION (remplir une fiche par échantillon présenté)

(merci de faire des photocopies si plusieurs vins présentés)

Riesling du Monde - Pinot Gris du Monde - Gewurztraminer du Monde 2010

à retourner au plus tard le 8 février 2010 avec le bulletin d'analyse de moins d'un an

PARTICIPANT

Raison Sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Tél. 00 _____ Fax 00 _____

E-mail : _____

Site internet : www. _____

Responsable du dossier : _____ fonction _____

IDENTIFICATION DU PRODUIT :

RIESLING

PINOT GRIS

GEWURZTRAMINER

Coller
l'étiquette
du vin
présenté
au dos de
cette
fiche ↵

Appellation complète _____

MILLESIME: 2009 2008 2007 autre millésime (préciser) : _____

N° Lot : _____ Sucres résiduels (g/l) : _____ Alcool acquis (%) : _____

CATEGORIE: Générique avec sucres résiduels 0-4g / 4-12g / 12-45g / + 45g

à remplir Grand Cru avec sucres résiduels 0-4g / 4-12g / 12-45g / + 45g

Vendanges Tardives

Vin de grande concentration (SGN – vin de paille – Eiswein ou vin d'élaboration similaire)

TOP Millésime antérieur (vin au sommet de son expression)

TERROIR: 1/Granite 2/Grès 3/Argilo-Calcaire 4/ Marno-Calcaire

à remplir 5/Schiste 6/Limon 7/Autre (préciser) : _____

Prix de vente TTC <5€ 5-8 € 8-12 € 12-18€ 18-30 € 30-50 € 50-80 € >80€

Je soussigné : _____

Date : _____

Certifie avoir pris connaissance du règlement des concours Riesling/Pinot
Gris/Gewurztraminer du Monde et accepte de m'y conformer.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Coller ici l'étiquette
du vin inscrit
et
joindre 3 étiquettes
au dossier

FORMULAIRE RECAPITULATIF D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT
Riesling du Monde - Pinot Gris du Monde - Gewurztraminer du Monde 2010

à retourner au plus tard le 8 février 2010

avec la ou les fiches d'inscription et les analyses de moins d'un an

Par courrier : **Strasbourg Evénements 7 place du Wacken – BP 256 R/7 67007 Strasbourg Cedex**
ou par fax : **0033 3 88 37 37 95**
ou par mail : **ccollins@strasbourg-events.com**

PARTICIPANT

Cachet de la Société

NOMBRE DE VINS INSCRITS : - Nombre de **RIESLING** :
- Nombre de **PINOT GRIS** :
- Nombre de **GEWURZTRAMINER** :

Total : vins X 95,58 € TTC = _____ TTC

MODE DE PAIEMENT CHOISI

- Chèque bancaire** à l'ordre de STRASBOURG EVENEMENTS
 Virement bancaire à l'ordre de STRASBOURG EVENEMENTS
(joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement)

Identifiant national de compte bancaire CIC

Banque	Guichet	N° de compte	Clé	Domiciliation
30087	33080	00023701301	01	CENTRE D'AFFAIRES DE STRASBOURG

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3008 7330 8000 0237 0130 101

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CENTRE D'AFFAIRES DE STRASBOURG
31 rue Jean Wenger Valentin
67958 STRASBOURG Cedex 9
Tél. 03 88 37 74 37

Titulaire du compte (Account Owner)
SA STRASBOURG EVENEMENTS
Place de Bordeaux Wacken
67082 STRASBOURG

LIVRAISON DES ECHANTILLONS : AVANT LE 15 FEVRIER 2010

(aux frais des concurrents et à leurs risques et périls)

Horaires : 8H30 à 12h et de 14h à 16h30 – attention fermé pendant les fêtes de fin d'année

STRASBOURG EVENEMENTS

à l'attention de **Mme Christine Collins**

Parc des Expositions - 7 place du Wacken

BP 256 R/7 – FR 67007 STRASBOURG CEDEX

REGLEMENT DES CONCOURS 2010

RIESLING DU MONDE / PINOT GRIS DU MONDE / GEWURZTRAMINER DU MONDE

1 – OBJET :

Les trois concours RIESLING DU MONDE- PINOT GRIS DU MONDE - GEWURZTRAMINER DU MONDE sont organisés par STRASBOURG EVENEMENTS, dont le siège est Place de Bordeaux 67082 Strasbourg Cedex.

Les éditions 2010 des trois concours sont placées sous le contrôle de l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin), de l'Union Internationale des Œnologues et de VINOVED, dans le cadre d'une procédure de demande de patronage auprès de l'OIV et de l'Union Internationale des Œnologues, et d'adhésion à VINOVED.

De plus, l'Union de la Sommellerie Française est partenaire des 3 concours.

Les trois concours RIESLING DU MONDE – PINOT GRIS DU MONDE – GEWURZTRAMINER DU MONDE visent à :

- mettre en évidence les qualités et les diversités des cépages respectifs
- élever le niveau technique et scientifique des vins de producteurs mettant le mieux en valeur ce cépage.
- Être un observatoire de tendances innovatrices de la production
- Offrir un outil de référence sérieux et fiable pour les consommateurs de vins.

2 – AYANT DROIT :

Dans tous les pays producteurs de Riesling, Pinot Gris, Gewurztraminer, sont admis à concourir : les vigneron récoltants, les coopératives viticoles, les unions de coopératives, les groupements de producteurs, les négociants éleveurs et les producteurs négociants.

3 – CONDITIONS D'ADMISSION :

Les conditions d'admission aux concours sont les suivantes :

- a) La présentation est ouverte à tous les vins de cépage Riesling/ Pinot Gris/ Gewurztraminer qui répondent à la définition du code international des pratiques œnologiques de l'OIV. Tous les vins doivent porter l'indication du pays d'origine où les raisins ont été récoltés et vinifiés.
- b) Ne seront acceptés que les vins respectant les dispositions de l'article 45 du règlement C.E.E. n° 479/2008, notamment celles relatives à l'origine et à la provenance.
- c) Tous les millésimes sont admis au concours. Le vin qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1000 litres. Un volume inférieur, mais toutefois supérieur à 100 litres, peut être admis lorsque la production est particulièrement faible. Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteille. La mention de l'origine ou de la provenance doit être faite sur ces bouteilles.

4 – FICHE D'INSCRIPTION :

La fiche d'inscription jointe doit être remplie pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse ci-dessous **avant le 8 Février 2010**, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyse de moins d'un an, comportant outre les éléments permettant d'identifier l'échantillon, les indications suivantes : densité, sucre, titre alcoométrique acquis, titre alcoométrique en puissance, acidité totale, acidité volatile, anhydride sulfureux total.

STRASBOURG EVENEMENTS

Parc des Expositions - 7, place du Wacken
BP 256/R7 - 67007 STRASBOURG CEDEX
Tél. ++33 (0)3 88 37 21 46 – Fax ++33(0) 3 88 37 37 95
Mail : ccollins@strasbourg-events.com

Tout vin dont la fiche d'inscription n'est pas accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusé. Strasbourg Evénements se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

5 – ECHANTILLONS :

Chaque échantillon est présenté dans les conditions suivantes :

- 3 bouteilles de 0,5 litre à 1 litre (ou 6 bouteilles si capacité inférieure) par échantillon. Les bouteilles seront habillées avec leur étiquetage de commercialisation.
- Chaque échantillon doit être accompagné d'un bulletin d'analyses
- **chaque échantillon doit parvenir avant le 15 février 2010** à l'adresse suivante :
STRASBOURG-EVENEMENTS
Parc des Expositions - A l'attention de Mme Christine Collins
7, Place du Wacken - BP 256 /R7 -67007 STRASBOURG CEDEX

L'expédition est faite aux frais des concurrents et à leurs risques et périls.

Strasbourg Evénements réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux que ne sont pas conformes au règlement. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

6. PAIEMENT DES DROITS :

Le montant des frais d'inscription par échantillon présenté s'élève à 80 € HT. Soit 95,58 € TTC.

Les frais d'inscription sont à verser avant le 15 février 2010 soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'ordre de Strasbourg Evénements.

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par Strasbourg Evénements. En aucun cas le paiement ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

7 – CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA DEGUSTATION :

Les vins seront regroupés selon leur cépage et leur type. L'appréciation des vins sera descriptive et comportera des commentaires sur l'aspect visuel, l'aspect olfactif, l'impression au palais, l'impression d'ensemble et la typicité du produit. Strasbourg Evénements désigne les séries de jurys. La présidence sera assurée par un œnologue français ou étranger. Les jurés non œnologues sont sélectionnés parmi les meilleurs spécialistes reconnus en matière de dégustation pour leurs compétences, émanant de milieux très divers tels que la production, la commercialisation, la consommation, la communication...

Le nombre total de jurés est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Chaque jury comprend 5 ou 7 membres au minimum dont 3 ou 5 jurés étrangers et 2 jurés français. Strasbourg Evénements désigne pour chaque jury le président et le secrétaire responsables, notamment de la rédaction des commentaires et de leur qualité.

Strasbourg Evénements assure le bon déroulement des trois concours par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation et de son jugement à l'aide de la fiche adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats. Le barème des récompenses adopté est un système de notation permettant le classement des vins mis en compétition selon leurs qualités intrinsèques.

8 – RECOMPENSES :

Strasbourg Evénements définit les récompenses qui sont les Trophées d'Excellence, les médailles d'Or et les médailles d'Argent. Ces récompenses, limitées à 30 % par cépage, suivant le règlement de l'OIV, seront décernées selon l'appréciation du jury aux vins qui auront atteint un niveau d'expression élevé méritant ces distinctions. Les résultats seront communiqués lors de la sortie du palmarès. Chaque lauréat sera avisé ultérieurement par courrier. Strasbourg Evénements délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin, le volume déclaré ainsi que le nom et l'adresse du détenteur. Des macarons et bandelettes sont disponibles auprès de Strasbourg Evénements pour les vins primés en fonction du volume de vin déclaré sur la fiche de participation. Toute autre mention de la récompense obtenue devra faire l'objet d'une demande préalable et d'un accord officiel de Strasbourg Evénements. Les résultats seront diffusés le plus largement possible par un communiqué de presse et sur le site Internet des 3 concours.

9. CONTROLES :

Strasbourg Evénements est seule compétente pour régler d'éventuels litiges. Les organisateurs se réservent le droit de faire procéder, par un Laboratoire d'Analyses agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et d'y donner la suite qui leur semble nécessaire. Strasbourg Evénements se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses. Tout concours agréé est soumis au contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Le détenteur et l'organisateur du concours conserveront un échantillon de chaque vin primé, avec son bulletin d'analyses. Ces échantillons sont tenus à la disposition des services de contrôle pendant une période d'un an.

10 - PARTICIPATION AUX CONCOURS :

Elle comporte de fait l'acceptation du présent règlement.